PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Montant de la participation financière

Barème applicable au 1er janvier 2024

Pour une personne seule :

Ressources mensuelles inférieures ou égales à 953 €	6.60 €
Ressources mensuelles de 954 € à 1154 €	7.70 €
Ressources mensuelles de 1155 € à 1625 €	8.70 €
Ressources mensuelles supérieures à 1626 €	9.80 €

Pour un couple :

Ressources mensuelles inférieures ou égales à 1480 €	6.60 €
Ressources mensuelles de 1481 € à 1711 €	7.70 €
Ressources mensuelles de 1712 € à 1910 €	8.70 €
Ressources mensuelles supérieures à 1911 €	9.80 €